



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**INTERDICTION D'ARROSAGE  
JUSQU'À AVIS CONTRAIRE  
SUR TOUT LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

# Bas niveau des cours d'eau... Je respecte les interdictions d'arrosage.

Il est important d'agir de façon écoresponsable en respectant  
**l'INTERDICTION D'ARROSAGE**,  
(incluant l'arrêt des systèmes d'arrosage automatique)  
et de prendre des mesures pour **RÉDUIRE** la consommation d'eau pour préserver nos réserves d'eau.

C'est depuis le 27 mai dernier que la Ville de Mont-Tremblant émet des avis d'interdiction d'arrosage sur tout le territoire. Dorénavant, le Service de police accroîtra sa vigilance. La Ville compte sur la compréhension et le civisme de tous ses citoyens.

Si vous ne respectez pas cette interdiction vous commettez une infraction

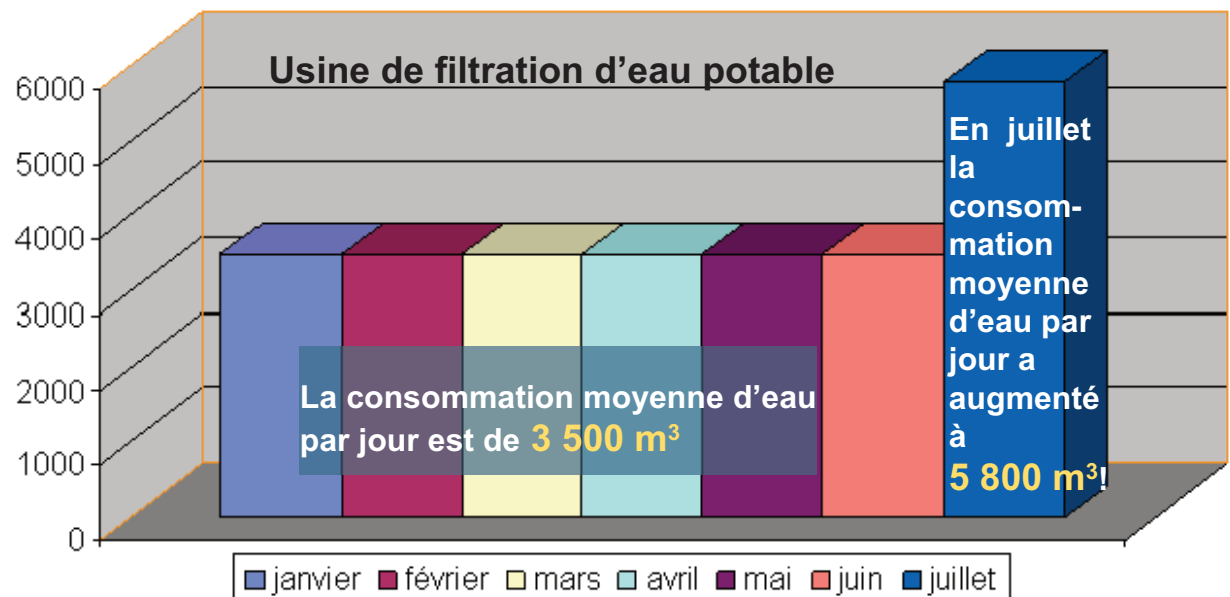
	Personne physique	Personne morale
Première infraction	200 \$	500 \$
Deuxième infraction	400 \$	2 000 \$

## Consommation d'eau trop élevée... Je réduis ma consommation d'eau

Une  
**GOUTTE**  
de gros bon sens...



**Pour protéger l'eau!**



**Voici quelques trucs pour vous aider à réduire votre consommation d'eau potable.**

À la maison, la première cible devrait être la salle de bain où la consommation d'eau est la plus importante.

Vos nouvelles habitudes peuvent prendre les formes suivantes :

- Éviter de se servir de la toilette comme poubelle et d'actionner inutilement la chasse d'eau.

- Fermer le robinet lorsque vous vous brossez les dents.
- Bien fermer les robinets pour éviter le goutte à goutte.
- Prendre une douche rapide plutôt qu'un bain bien rempli.
- Garder un pichet d'eau au réfrigérateur afin d'éviter de faire couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide.
- Bien charger le lave-vaisselle et la machine à laver avant de les utiliser.